

# Mise en œuvre de la stratégie de tests SARS-CoV-2

(version du 18.12.2021)

Département fédéral de l'intérieur DFI  
Office fédéral de la santé publique OFSP

Occasion des tests		Motif du test	Méthode de test recommandée <sup>a</sup> (1. signifie première priorité)	Certificat de test COVID possible	Si test rapide ou groupe positif, confirmation par PCR?	Obligation de déclaration/ Collecte des données hebdomadaire cantonale	Fréquence	Prise en charge des coûts par la Confédération <sup>e</sup>	Mise en œuvre selon		
<b>Personnes avec symptômes</b>		↑	Test PCR individuel ou Test rapide avec application par un professionnel	Non	si test rapide positif diagnostic de confirmation possible	à déclarer	une fois	tarif normal	recommandation (OFSP): <a href="#">Critères de suspicion, prélèvement d'échantillons et déclaration</a>		
Personnes sans symptôme	<b>Enquête et contrôle des flambées (sur demande médicale)</b>		↑	1. Test rapide avec application par un professionnel 2. Test PCR individuel 3. PCR d'échantillons salivaires groupés	Non	pas de diagnostic de confirmation, sauf pour regroupement	test PCR unique à déclarer	une fois/ à nouveau	tarif normal	Recommandations: <a href="#">détection et gestion des flambées et des événements à potentiel élevé de transmission</a>	
	Tests individuels	Tests en quarantaine	↑	Test PCR individuel ou Test rapide avec application par un professionnel	Non	pas de diagnostic de confirmation <sup>f</sup>	à déclarer	une fois	tarif normal		
		Après la notification de l'application SwissCovid		↑	Test PCR individuel ou Test rapide avec application par un professionnel	Non	pas de diagnostic de confirmation	à déclarer	une fois	tarif normal	<a href="#">Où tester?</a>
		Test unique préventif		↑	1. PCR d'échantillons salivaires groupés <sup>g</sup> 2. Test rapide avec application par un professionnel 3. Autotest possible	1. Oui 2. Oui 3. Non	si positif diagnostic de confirmation	aucun message (v. diagnostic de confirmation)	possible une fois par jour	1. Tarif de base 2. Tarif de base 3. Pas de prise en charge des coûts	recommandation (OFSP): <a href="#">Test sans symptômes</a> <a href="#">Où tester?</a>
	Tests répétés pour la prévention et la détection précoce des flambées	Etablissements de santé (y compris organisation d'aide et de soins à domicile)	Patients et visiteurs	↑	1. Test rapide avec application par un professionnel 2. PCR d'échantillons salivaires groupés	Non	si positif diagnostic de confirmation	aucun message (v. diagnostic de confirmation)	une fois	tarif de base	recommandation (OFSP)
			Résidents, personnel et visiteurs	↑	1. PCR d'échantillons salivaires groupés 2. Test rapide avec application par un professionnel	Oui	si positif diagnostic de confirmation	collecte des données hebdomadaire cantonale	répété	tarif de base	prescriptions cantonales: <a href="#">Points de contact pour les tests répétés dans les entreprises</a>
		Établissements de formation et camps		↑↑	1. PCR d'échantillons salivaires groupés 2. Test rapide avec application par un professionnel	Oui	si positif diagnostic de confirmation	collecte des données hebdomadaire cantonale	répété	tarif réduit	
		Entreprises (Y compris les tests au lieu de la quarantaine <sup>c</sup> )		↑	1. PCR d'échantillons salivaires groupés 2. Test rapide avec application par un professionnel	Oui <sup>c</sup>	si positif diagnostic de confirmation	collecte des données hebdomadaire cantonale	répété	tarif de base	Fiche d'information - <a href="#">dépistage ciblé et répété de personnes sans symptômes</a>
		Associations <sup>f</sup>		↑	Test rapide avec application par un professionnel	Oui	si positif diagnostic de confirmation	collecte des données hebdomadaire cantonale	répété	tarif de base	
		situations avec une probabilité accrue de transmission		↑	1. PCR d'échantillons salivaires groupés 2. Test rapide avec application par un professionnel	Non	si positif diagnostic de confirmation	collecte des données hebdomadaire cantonale	répété	tarif réduit	<a href="#">FAQ - dépistage ciblé et répété dans les entreprises</a>
<b>Gestion des hotspots (demande sur autorité cantonale)<sup>d</sup></b>		↑	1. PCR d'échantillons salivaires groupés 2. Test rapide avec application par un professionnel	Non	si positif diagnostic de confirmation	aucun message (v. diagnostic de confirmation)	une fois/ à nouveau	tarif réduit	recommandation (OFSP)		
<b>1. Dissolution des résultats positifs des tests PCR groupés 2. Diagnostic de confirmation en cas de tests rapides antigéniques positifs</b>		↑	Test PCR individuel	1. Oui 2. Non		unique	une fois	tarif normal	recommandation (OFSP)		

Les autotests ne sont pas prévus dans le cadre de tests répétés: ils manquent de sensibilité, les données sont insuffisantes et les essais réalisés jusqu'ici à l'étranger n'ont pas donné de résultat convaincant.

**Legende:** ↑ Risque d'infection élevé    ↑ Risque de prolifération élevé    ↑ Contact avec personnes particulièrement vulnérables    ↑ Test de la population mobile

a, b, c, d, e, f, g voir les notes de bas de page au verso pour les informations, exceptions et compléments



## Notes de bas de page

- a) Liste des tests rapides validés avec application par un professionnel : À partir du 25.10.21, seule la [liste commune de l'UE](#) pourra être utilisée.
- b) A partir du 18.12.2021, les coûts des tests individuels préventifs salivaires ainsi que les coûts des tests rapides nasopharyngés seront pris en charge par la Confédération. Les coûts des tests PCR individuels donnant accès à un certificat de test, les autotests tout comme les tests d'anticorps ne sont toujours pas pris en charge par la Confédération. [Fiche d'information – Prise en charge de l'analyse et des prestations associées](#)
- c) Si, au sein d'une entreprise, des tests répétés sont effectués dans le cadre d'un plan de dépistage cantonal, les employés peuvent, dans certains cas, continuer à travailler dans un contexte professionnel malgré la quarantaine, en respectant rigoureusement des mesures générales. Un certificat peut être délivré tant que la personne n'est pas en quarantaine. A partir du 17.01.2022, l'établissement d'un certificat Covid pour les personnes testées devra être proposé pour les tests PCR répétés poolés pour lequel les coûts seront pris en charge par la Confédération.
- d) Dans l'environnement des flambées non contrôlées et des situations où la probabilité de transmission est considérablement accrue. C'est le cas lorsqu'il est impossible, malgré un bon plan de protection, d'éviter le contact étroit et prolongé et le séjour dans des pièces mal ventilées avec de nombreuses personnes. [Explications concernant la modification du 12 mars 2021, Annexe 6, 2.1.1 b, page 18](#)
- e) [Fiche d'information – Prise en charge de l'analyse et des prestations associées](#)
- f) Depuis du 1<sup>er</sup> octobre 2021, la Confédération ne prendra plus en charge les coûts des tests réalisés lors des manifestations.
- g) Participation individuelle possible : à partir du 1<sup>er</sup> novembre 2021. Prise en charge des coûts comme b)